

Développer le Syndicat d'Initiative

Thèmes :

Tourisme – Culture – Vie associative

Défis thématiques du PCDR :

- A. Valoriser le patrimoine Lobbain dans une dimension citoyenne (sensibilisation/éducation) et économique (mise en tourisme tout en assurant sa protection).
- D. Favoriser la cohésion et la mixité sociale en misant sur des infrastructures conviviales et sur une amélioration de la communication.

Objectifs opérationnels :

- A.1. Mettre sur pied une politique globale et continue de mise en valeur et de protection du patrimoine bâti.
- A.4. Développer une politique touristique durable basée sur un partenariat des forces vives actives sur le territoire et sur le potentiel historique, culturel et naturel.
- A.5. Développer les infrastructures d'accueil pour touristes.
- A.6. Soutenir et diversifier l'économie locale.
- D.2. Améliorer la cohésion et la solidarité entre les différentes organisations dans le milieu associatif.

Origine de la demande :

- Groupes de travail ;
- Commission locale de développement rural.

Justification du projet :

Lobbès possède un important potentiel de développement touristique. En effet, la commune possède de nombreux atouts patrimoniaux, notamment la collégiale romane qui se trouve être la doyenne des églises de Belgique ainsi qu'un cadre paysager et environnemental dont la qualité est reconnue de tous. Cependant, certains Lobbains soulignent lors des séances d'information-consultation dans les différents villages le manque d'entretien et de mise en valeur de leur cadre de vie. Une solution doit alors être trouvée : il existe une volonté de valorisation de ce patrimoine bâti et naturel via le tourisme ou « l'excursionnisme ». Le développement du tourisme apporterait d'une part une image positive de la commune à l'extérieur et d'autre part favoriserait l'économie locale.

Avec l'objectif de valoriser le tourisme à Lobbes, la présente fiche-projet décrit les moyens de développer le syndicat d'initiative puisqu'il constitue un point de départ non négligeable pour les touristes.

Description du projet :

Le développement du Syndicat d'Initiative aura des incidences sur d'autres projets. D'une part, dans le cadre de ses activités avec les associations présentes à Lobbes et d'autre part, au niveau des endroits potentiels de sa future implantation. C'est pourquoi la description du projet se fera en deux parties.

1) Le Syndicat d'Initiative et la promotion des associations

Un des objectifs du Syndicat d'Initiative de Lobbes est de soutenir les associations locales dans l'organisation de manifestations culturelles, folkloriques ou sportives notamment en leur apportant une aide technique, publicitaire et financière. Il s'occupe aussi de gérer le cadastre des associations même s'il est difficile de le mettre à jour. Afin d'apporter de nouveaux moyens humains à l'ensemble des associations, il serait intéressant de mettre sur pied une structure humaine permanente dédiée à l'associatif qui se traduirait par l'engagement d'un coordinateur. Son rôle serait de chapeauter les associations et les aider davantage dans leur développement. Il gèrerait également la logistique en mettant en place un calendrier pour la location des salles par les différentes associations, notamment dans le cadre d'une occupation des lieux au niveau du Scavin (cf. ci-après), mais aussi au niveau des salles communales et autres locaux. Ce sont des rôles que ne peuvent assumer totalement l'employée d'administration qui gère le Syndicat d'Initiative à elle-seule. Des subsides et un coordinateur doivent donc être octroyés au Syndicat d'Initiative pour qu'il puisse assumer parfaitement ce rôle.

2) Le Syndicat d'Initiative et sa future implantation

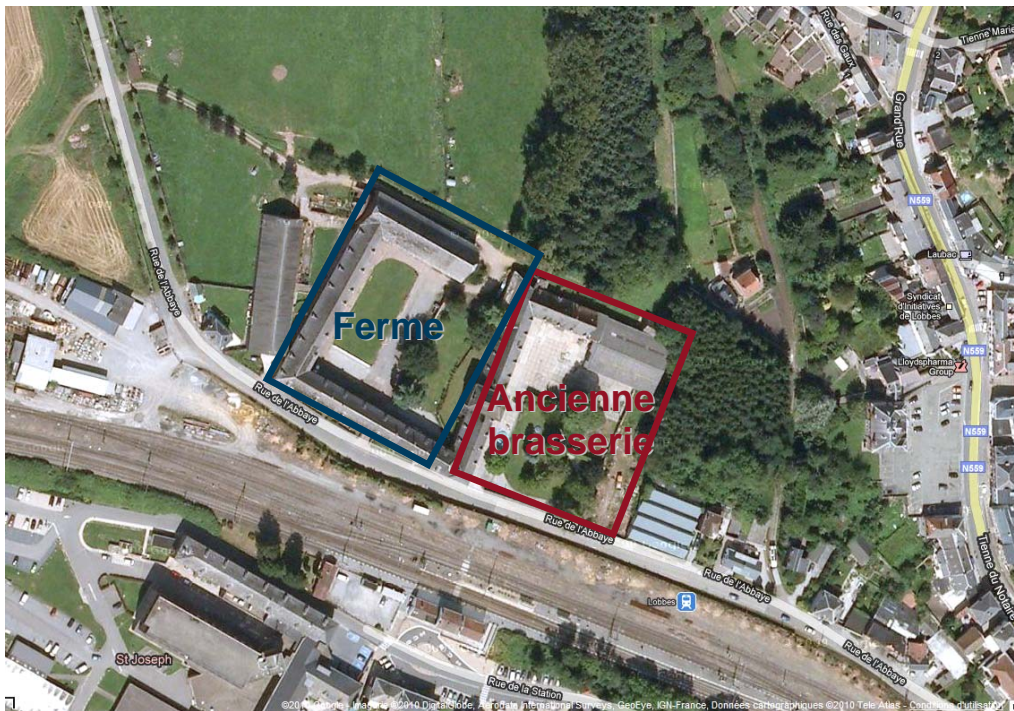
Actuellement, le Syndicat d'Initiative se situe sur la place communale de Lobbes. Pour pouvoir se développer davantage, il a besoin de locaux répondant de manière plus adaptée à ses besoins et permettant de mettre en place plus d'activités. En regard de deux autres fiches-projet, il apparaît que deux endroits stratégiques répondant aux besoins du Syndicat d'Initiative sont susceptibles de l'accueillir.



a) Au niveau de l'ancienne abbaye

Une des fiche-projet (FP 1.2) du PCDR de Lobbes prévoit l'aménagement d'une liaison entre la collégiale, la place de l'Hôtel de ville et l'ancienne abbaye. Le but de ce projet est multiple : créer un axe historique et mettre en valeur les sites majeurs du centre de Lobbes, offrir un cheminement sécurisé pour les modes doux, susciter une relance économique du centre et offrir un cadre d'accueil aux touristes. C'est ce dernier point qui nous intéresse dans le cadre du développement du Syndicat d'Initiative. Bien qu'à l'heure actuelle, aucune affectation spécifique n'a encore été imaginée pour les

bâtiments de l'ancienne brasserie, son aménagement se veut fonctionnel et pourrait aisément accueillir le Syndicat d'Initiative. L'implantation du Syndicat d'Initiative au niveau de l'ancienne brasserie constituerait ainsi une porte d'entrée pour les touristes de par sa position centrale et de par la proximité de la gare et du parking projeté à droite de l'ancienne brasserie.



b) Au niveau du lieu-dit « Le Scavin »

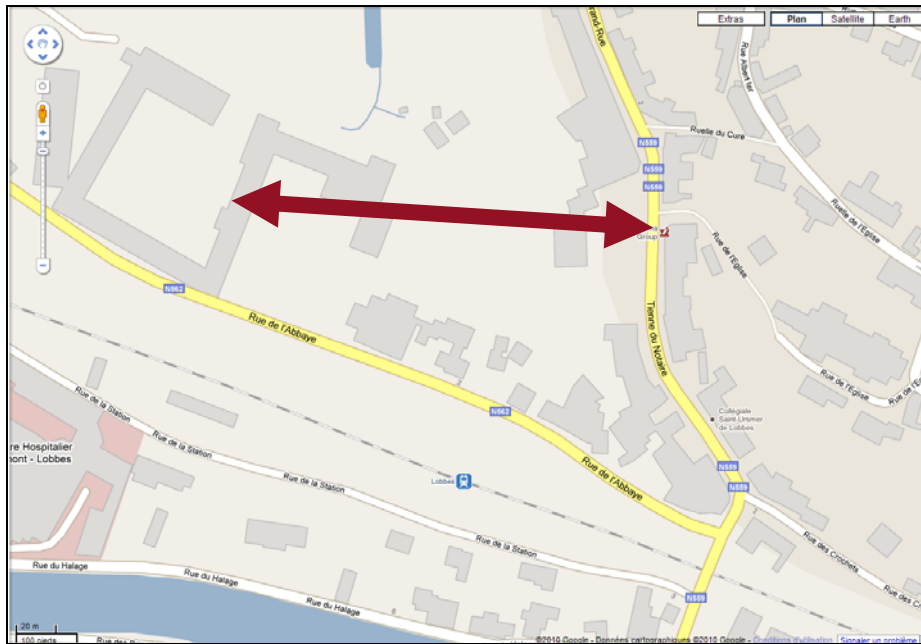
Dans l'optique de développer le tourisme et Lobbes et plus particulièrement de développer le Syndicat d'Initiative, le site du Scavin apparaît également comme un lieu stratégique. En effet, il semble approprié pour l'aménagement d'un lieu d'accueil multifonctionnel en lien avec le site du tram. L'utilité sera double : un lieu d'accueil polyvalent pour les associations locales et un point de chute pour les touristes.



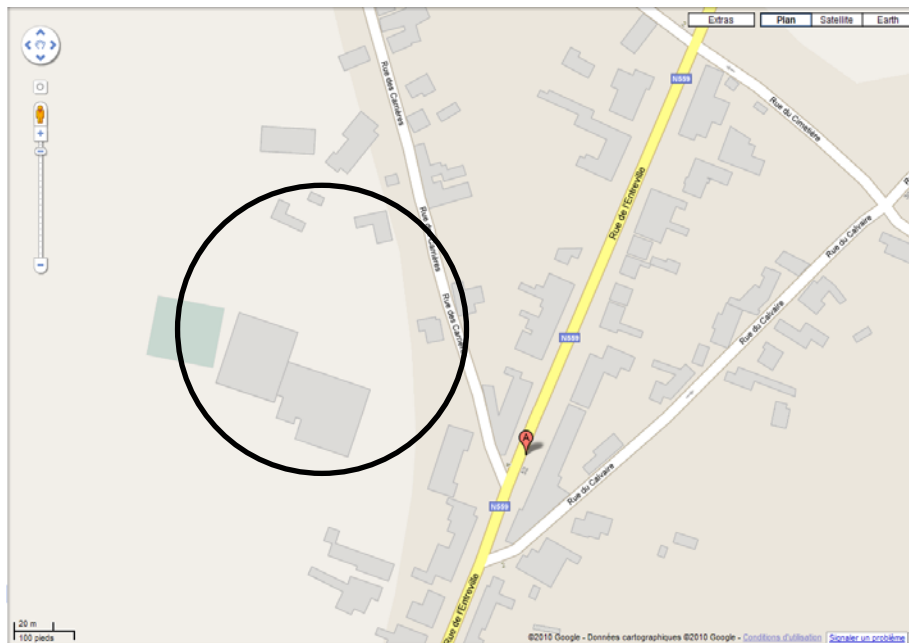
c) Conclusion

L'implantation du Syndicat d'Initiative, dans les bâtiments de l'ancienne brasserie ou sur le site du Scavin, apparaît donc comme une opportunité de développement : ouvert aux touristes, dynamique, rassemblant différentes dynamiques locales, possibilité dans les deux cas d'une liaison au RAVeL etc. De plus, une augmentation des moyens humains permettra d'agir davantage en collaboration avec les associations. Les conséquences en seraient un accueil de touristes plus important et donc une relance économique de Lobbes notamment via l'implantation de petits commerces et d'HoReCa.

Localisation :

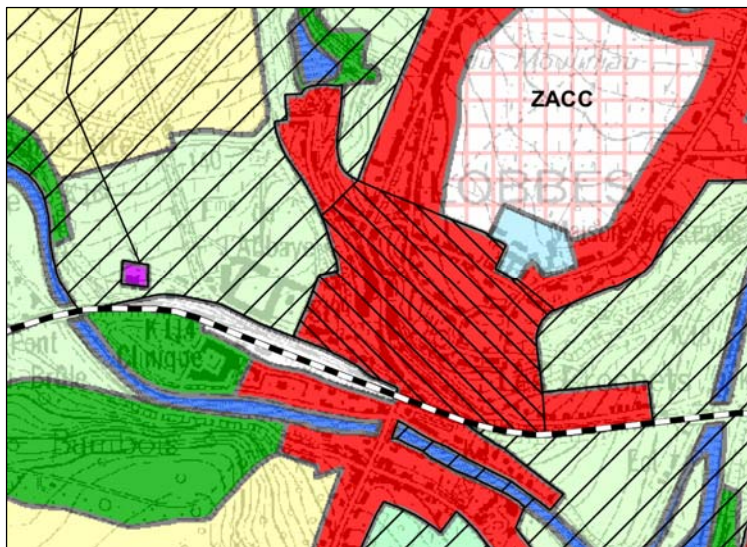


Liaison entre la collégiale, la place de l'Hôtel de ville et l'ancienne abbaye



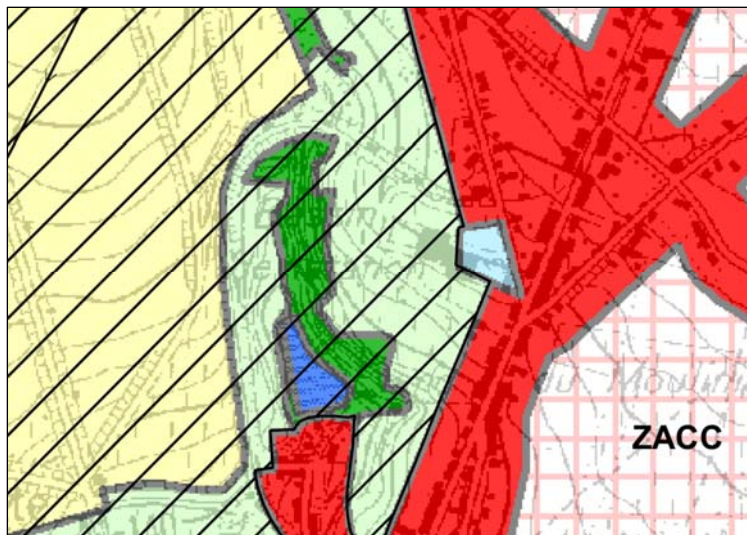
Lieu-dit « le Scavin »

Statut au plan de secteur :



Zone d'habitat
Zone d'espaces verts
Périmètre d'intérêt culturel,
historique ou esthétique
Périmètre d'intérêt paysager
Zone blanche + ligne ferroviaire

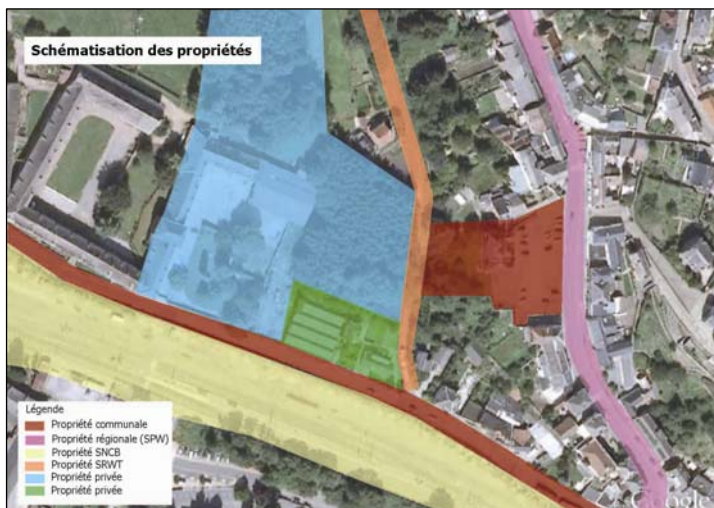
Liaison entre la collégiale, la place de l'Hôtel de ville et l'ancienne abbaye



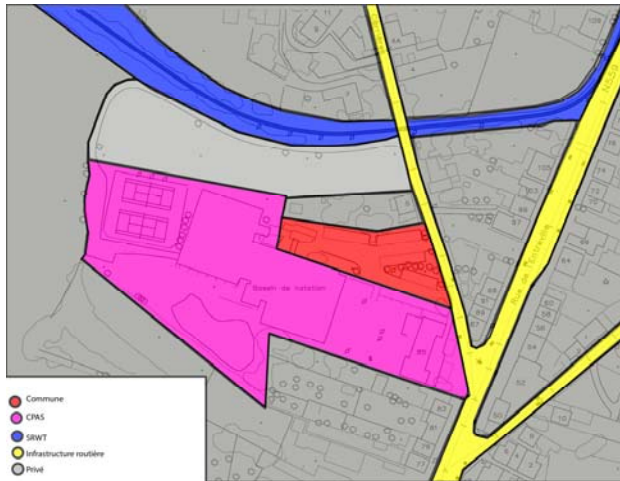
Le périmètre du projet se situe en partie sur une zone d'espace vert, une zone d'espace public et d'équipement communautaire et une zone d'habitat.

Lieu-dit « le Scavin »

Statut de propriété :



Liaison entre la collégiale, la place de l'Hôtel de ville et l'ancienne abbaye



- Société Régionale Wallonne du Transport (SRWT) ;
- Administration communale et CPAS ;
- Terrain privé.

Lieu-dit « le Scavin »

Objectifs visés par le projet :

- Susciter une relance économique du centre de Lobbes (notamment via la création de petits commerces et d'Horeca), notamment via l'accueil des touristes ;
- Créer un espace d'accueil pour les touristes et les associations ;
- Renforcer la coordination entre les associations.

Lien avec un autre projet du PCDR :

- Fiche-projet 1.2 - « Aménagement d'une liaison entre la collégiale, la place de l'hôtel de ville, et l'ancienne abbaye et étude de la potentialité de prolongement de vers la gare et l'hôpital ».
- Fiche-projet 1.3 - « Aménagement d'infrastructures touristiques et à destination des associations au lieu-dit « Le Scavin » (Syndicat d'Initiative, terminus tram, parking, accueil touristique, maison des associations) ».
- Fiche-projet 2.3 - « Promouvoir les associations, notamment par le biais d'un cadastre et en améliorant les moyens de communication ».

Impact environnemental :

- Que le syndicat d'Initiative s'implante au niveau du Scavin ou au niveau de l'ancienne abbaye, les matériaux et aménagement proposés tiendront compte des principes de l'aménagement durable.

Impact social :

- La gestion des associations par le Syndicat d'Initiative aura pour conséquence de renforcer l'identité locale et de lutter contre l'essoufflement de certaines associations via une meilleure communication et un renforcement de moyens.
- Au niveau du Scavin : le projet vise à mettre à disposition des associations et du Syndicat d'Initiative une salle polyvalente pour des activités diverses. Il initie également l'esprit de partage d'un local commun entre plusieurs associations (partage d'un calendrier d'occupation et des espaces de rangement).
- Au niveau de la liaison du centre : le projet vise à susciter l'envie des Lobbains et des étrangers de réinvestir le centre et de développer le tourisme de Lobbes.

Impact économique :

- Le projet contribue à la mise en valeur du potentiel touristique de la commune par l'information et l'accueil et donc à attirer plus de monde à Lobbes, ce qui élargit le potentiel de clientèle.
- L'aménagement de la liaison offre un cadre idéal pour développer davantage l'activité commerciale, particulièrement celle liée à l'Horeca.
- Le projet pourrait aboutir à la création d'un emploi de coordination des associations.

Création d'emploi(s) envisagée (nombre et nature) :

- Le projet pourrait déboucher sur l'engagement d'un coordinateur travaillant en lien avec le syndicat d'initiative (voir fiche-projet 2.3). Il serait chargé de mettre en œuvre des actions visant à optimiser et à centraliser le fonctionnement des associations (gestion des salles, des calendriers, mise à jour du cadastre des associations, fourniture du contenu des newsletters, mise à jour du site Internet en rapport avec le tissu associatif, etc.).

Origine du financement :

DGO 3 - Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et environnement	Subsides aux pouvoirs et organismes publics en matière de développement rural	Subsides destinés à contribuer au financement des programmes communaux de développement rural (PCDR) en exécution des conventions conclues annuellement avec les communes concernées. Les subsides accordés portent sur des investissements corporels et incorporels qui concourent aux objectifs de développement rural, repris dans un programme approuvé par le Gouvernement. L'assiette du subside est composé du coût réel des travaux et des frais accessoires tels que les faits d'acquisition et d'étude.	80% du montant des travaux hormis pour les travaux d'aménagements publics où le subside est réduit à 60%.	Arrêté d'exécution du 20 novembre 1991. Décret du 06 juin 1991 relatif au développement rural.
CGT - Commissariat général au Tourisme	Subsides aux pouvoirs subordonnés en matière d'équipements touristiques	Financement d'acquisitions et de travaux de construction, d'aménagement, d'agrandissement et d'équipement destinés à augmenter l'attrait d'une localité touristique.	Le taux de financement est de 60% du coût éligible des acquisitions et travaux faisant l'objet de la demande motivée. Il peut être porté à 80% lorsque les possibilités financières de l'organisme intéressé sont suffisantes et que le travail ou l'acquisition présente un caractère suffisant d'intérêt touristique général.	
Commune de Lobbes	Subsides au Syndicat d'Initiative			

Programme de réalisation et priorités

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Le choix de l'implantation du Syndicat d'Initiative.

Etat du dossier (ce qui a été réalisé) :

- Une fiche-projet sur les aménagements possibles au lieu-dit « Le Scavin » ;
- Une fiche-projet sur l'aménagement d'une liaison entre la collégiale, la place de l'hôtel de ville et l'ancienne abbaye.

Programmation dans le temps :

- Collège communal : priorité 2 ;
- CLDR : priorité 2 ;
- A court terme : recherche de subsides.

Maitre d'ouvrage

- La commune de Lobbes.

Partenaires

- SI (Syndicat d'initiative) ;
- CGT (Commissariat Général au Tourisme) ;
- Les associations locales ;
- L'ASVI (Association de sauvegarde du vicinal) ;
- Les propriétaires de l'ancienne brasserie ;
- Le secteur HoReCa.

Estimation financière

- Engagement d'un coordinateur : environ 25.000 euros brut/an.

Annexes

- Sans objet.